Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260205-2026_042B-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

| | |
|---|---|
| **Nombre de conseillers :** | |
| **En exercice :** | 52 |
| **Présents :** | 46 |
| **Votants :** | 52 |
| **Secrétaire de séance :** | Elina VANDENBROUCKE |

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

| | |
|---|---|
| **ARZANO :** | Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU |
| **BANNALEC :** | Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Martine PRIMA, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF |
| **BAYE :** | Pascal BOZEC |
| **CLOHARS-CARNOËT :** | Denez DUIGOU, Jérôme LE BIGAUT |
| **GUILLIGOMARC'H :** | Alain FOLLIC |
| **LE TRÉVOUX :** | Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ |
| **LOCUNOLÉ :** | Corinne COLLET |
| **MELLAC :** | Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT |
| **MOËLAN-SUR-MER :** | Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Isabelle MOIGN, Christophe RIVALLAIN |
| **QUERRIEN :** | Stéphane CADO, Patricia ECK |
| **QUIMPERLÉ :** | Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Pascale DOUINEAU, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Manuel POTTIER, Eric SAINTILAN |
| **RÉDÉNÉ :** | Yves BERNICOT, Leslie COLLINS, Lorette ROBERT-ROCHER |
| **RIEC-SUR-BÉLON :** | Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE |
| **SAINT-THURIEN :** | Michel CHARPENTIER |
| **SCAËR :** | Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS |
| **TRÉMÉVÉN :** | Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL |

**ABSENTS EXCUSES :**

Anne MARECHAL (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Yanig MOELO (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Jean-François LE MAT (SCAER)

**POUVOIRS :**

Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Yanig MOELO (MOELAN) a donné pouvoir à Christelle FENEON (MOELAN)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260205-2026_042B-DE

DCC2026-042

**VIE COURANTE**
**13- RICHESSES HUMAINES**

**Pôle technique - Direction gestion durable des déchets : transformation d'un emploi de chargé·e de mission Gestion de proximité des biodéchets au service gestion durable des déchets, en contrat de projet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux créé au 30 mars 2023 en emploi à temps complet d'animateur prévention déchets en contrat de projet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux**

Dans le cadre de l'obligation réglementaire de la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets par les collectivités, Quimperlé communauté a été lauréat d'un appel à projet de l'ADEME, nous permettant ainsi d'être subventionné pour la création de 2 postes, à hauteur de 30 000€/an/poste sur 3 ans.

Ainsi, ce premier poste de Chargé de mission gestion de proximité a été créé pour mettre en place le tri à la source des biodéchets, autant en terme de méthodologie que de réalisation. L'agent a été recruté le 03/07/2023 sur un contrat de 3 ans.

Le deuxième poste, Guide composteur, a été créé l'année suivante pour assurer le suivi technique des sites de compostage partagé installés.

Les financements de l'ADEME sur le 1er poste touchent à leur fin en juillet 2026.

Le déploiement du tri des biodéchets étant effectif, il est nécessaire de transformer ce poste en réorientant les missions. En effet, il est désormais nécessaire de maintenir la dynamique initiée par des actions d'animation et de sensibilisation auprès de la population et non plus de coordination de projets, tout en l'ouvrant plus largement à la réduction des déchets, conformément au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). D'où l'évolution de l'intitulé du poste et des missions associées.
Le poste de guide composteur est maintenu à l'identique, avec des financements jusqu'en 2027.

Il est proposé de procéder à la transformation d'un emploi de chargés(e) de mission Gestion de proximité des biodéchets au service gestion durable des déchets, en contrat de projet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux créé au 30 mars 2023 en emploi à temps complet d'animateur prévention déchets en contrat de projet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Cet emploi sera ouvert uniquement à des agents contractuels, pour une durée allant de 03/07/2026 au 31/12/2027, date de fin du PLDPMA, soit 1 an et 5 mois.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260205-2026_042B-DE

conclu. A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Les candidats devront posséder un diplôme ou une expérience suffisante pour exercer en toute sécurité les missions confiées. La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique et selon les modalités définies au sein de la Communauté, dans la limite de l'indice terminal du grade d'adjoint technique.

Les membres du CST en collège séparé ont émis un avis en séance du 29 janvier 2026.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER la transformation d'un emploi de chargé·e de mission Gestion de proximité des biodéchets au service gestion durable des déchets, en contrat de projet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux créé au 30 mars 2023, en emploi à temps complet d'animateur prévention déchets en contrat de projet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, pour une durée allant de 03/07/2026 au 31/12/2027 (date de fin du PLDPMA), soit 1 an et 5 mois,
- AUTORISER le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVE la transformation d'un emploi de chargé·e de mission Gestion de proximité des biodéchets au service gestion durable des déchets, en contrat de projet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux créé au 30 mars 2023, en emploi à temps complet d'animateur prévention déchets en contrat de projet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, pour une durée allant de 03/07/2026 au 31/12/2027 (date de fin du PLDPMA), soit 1 an et 5 mois,
- AUTORISE le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Sébastien MIOSSEC